

École et formation

[Système scolaire](#)

[École obligatoire](#)

[Formation professionnelle de base / Gymnases](#)

[Universités / Hautes écoles spécialisées](#)

[Reconnaissance des diplômes](#)

Système scolaire

Le système scolaire suisse se caractérise par le fait qu'il permet un développement personnel continu. La formation professionnelle revêt une grande importance. Elle constitue la base pour une formation continue ou même des études auprès d'une haute école.

Mise en place / Compétences

En Suisse, on distingue trois niveaux distincts d'étapes de formation:

- École obligatoire (Volksschule: Kindergarten, Primarschule und Sekundarstufe I)
- Formation professionnelle de base ou école de culture générale (Sekundarstufe II)
- Hautes écoles spécialisées/Universités et Formation professionnelle supérieure (Tertiärstufe)

C'est l'État qui a la responsabilité de ces trois niveaux; les devoirs et les compétences sont réparties entre la Confédération, les cantons et les communes. C'est pourquoi les écoles et le système scolaire peuvent différer d'un canton à l'autre.

École obligatoire

L'école obligatoire dure 11 ans. Elle commence dès que l'enfant est âgé de 4 ans. Les parents sont amendables si l'enfant ne va pas à l'école sans être excusé ou sans raison valable. Les nouveaux arrivants jusqu'à l'âge de 16 ans ont le droit d'accéder à l'école obligatoire. Les jeunes qui arrivent plus tard peuvent s'informer sur d'autres possibilités auprès du bureau d'information sur l'intégration INFI.

Formation après l'école obligatoire

Après l'école obligatoire presque tous les jeunes effectuent une formation supplémentaire. Ils optent souvent pour une formation professionnelle de base (apprentissage, Berufslehre). Celle-ci offre plus tard un accès à des formations professionnelles supérieures. Quiconque obtient pendant ou après son apprentissage une maturité professionnelle (Berufsmaturität) peut, par la suite, poursuivre des études auprès d'une haute école spécialisée (Fachhochschule). Environ 20 pourcent des jeunes obtiennent une maturité gymnasiale (gymnasiale Maturität) qui les oriente directement vers l'université.

Bourses d'études

Grâce aux bourses d'études (Stipendien), même les personnes à faible revenu peuvent effectuer des études ou des formations professionnelles. Il s'agit d'une aide permettant de payer, après l'école obligatoire, les frais destinés à la formation. Même les étrangers domiciliés dans le canton

Appenzell Rhodes-Extérieures peuvent, sous certaines conditions, bénéficier des bourses d'études. Toutefois, cela dépend de la nationalité et du statut de séjour de l'élève, de l'étudiant ou des parents. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du service des contributions à la formation et aux études de l'administration cantonale.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/ecole-et-formation/systeme-scolaire

École obligatoire

L'école obligatoire offre aux enfants une formation de base qui leur permet de poursuivre des études. Les écoles publiques sont gratuites.

Inscrire un enfant

Les communes sont chargées du fonctionnement des écoles publiques. Pour inscrire un enfant à l'école, on s'adresse, soit à la commune de domicile, soit directement à la direction de l'établissement scolaire.

Degrés d'enseignement

L'école obligatoire est constituée de trois niveaux consécutifs:

- L'école enfantine (Kindergarten) dure 2 ans. La 1^{re} année est facultative, la 2^e année est obligatoire.
- L'école primaire (Primarschule) dure 6 ans. Les enfants avec des besoins ou capacités particuliers sont encouragés ou soutenus.
- Le niveau secondaire (degré secondaire I) dure 3 ans. Au niveau secondaire, il existe différents modèles en fonction des besoins de l'enfant. Ce niveau sert à approfondir la formation de base et prépare les jeunes au choix d'une profession, aux écoles supérieures ou à la vie adulte.
- Les enfants non-germanophones bénéficient, à tous les niveaux, d'un soutien particulier.

Les enfants non germanophones sont spécialement accompagnés à tous les niveaux.

Écoles publiques / privées

Les écoles publiques sont gratuites. Les garçons et les filles y suivent l'enseignement en commun. L'enseignement est confessionnellement neutre. La plupart des enfants et des jeunes suivent leur scolarité obligatoire dans une école publique (95%). Il existe également des écoles privées. Si les parents souhaitent inscrire leurs enfants dans une école privée, ils doivent dans la règle subvenir eux-mêmes aux frais.

Droits et devoirs des parents

L'école est tenue d'informer les parents sur le déroulement de la journée et les performances scolaires de leurs enfants. Pour cela, on prévoit des entretiens (entre enseignants et parents), des réunions de parents (informations de l'école aux parents) et des sessions d'informations. Ces entretiens sont en principe obligatoires pour les parents. Les parents ont la responsabilité de s'assurer que leurs enfants se rendent à l'école régulièrement. Si l'enfant ne peut pas participer aux leçons (p.ex maladie), les parents doivent en informer l'école. Ils s'assurent également que leurs enfants effectuent les devoirs scolaires. Les parents peuvent soutenir leurs enfants en montrant un intérêt régulier pour le travail scolaire et les devoirs. Pour les personnes qui ne sont pas encore familiarisées avec le système éducatif suisse, il existe des sessions d'informations spéciales.

Questions / Soutien

Pour toutes questions concernant l'école, les parents devraient en premier lieu toujours s'adresser à l'enseignant. Celui-ci peut également fournir son aide lorsque les parents ont besoin de soutien. L'enseignant s'adresse aussi d'abord aux parents, lorsqu'il a le sentiment que l'enfant a besoin de quelque chose ou s'il a des questions. Il est généralement important que les parents recherchent le contact avec les enseignants et qu'ils travaillent en étroite collaboration avec eux. En cas de difficultés psychiques ou sociales, le Service de psychologie scolaire (Schulpsychologischer Dienst) propose de l'aide gratuitement aux enfants et à leurs parents.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/ecole-et-formation/ecole-obligatoire

Formation professionnelle de base / Gymnases

Après l'école obligatoire, la plupart des jeunes entament une formation professionnelle. Quiconque souhaite étudier dans une haute école doit dans la règle obtenir une maturité gymnasiale d'un gymnase. Cela est également possible dans le cadre d'une formation professionnelle.

Importance de la formation

Une bonne formation et un bon statut professionnel ont une grande importance. Les performances à l'école obligatoire déjà sont très importantes pour les possibilités futures. Après l'école obligatoire, plusieurs voies s'ouvrent aux jeunes afin de réussir un bon départ dans la vie professionnelle (Sekundarstufe II). Il est difficile de trouver un emploi sans formation supplémentaire. Le conseil en orientation professionnelle, académique et de carrière conseille gratuitement les jeunes et les parents sur les questions de formation et de carrière.

Formation professionnelle de base

Après l'école obligatoire, la plupart des jeunes se décide pour une formation professionnelle de base (apprentissage, Berufslehre). Lors d'un apprentissage, les jeunes apprennent les connaissances pratiques de la profession dans une entreprise et suivent parallèlement des cours à l'école professionnelle. Il existe plus de 250 métiers. Un apprentissage dure entre 2 et 4 ans. Les jeunes doivent chercher eux-mêmes une place d'apprentissage dans une entreprise. La recherche débute déjà pendant la dernière année de l'école obligatoire. L'école aide les jeunes, mais ils dépendent également du soutien des parents. L'Office d'orientation scolaire et professionnel du canton propose aux jeunes diverses offres et les conseille gratuitement. Les jeunes qui font un apprentissage peuvent également passer une maturité professionnelle (Berufsmaturität), soit pendant la formation ou après.

Gymnases

Les gymnases (Mittelschulen) proposent une large culture générale. Les écoles préparent à une formation académique dans les universités ou les hautes écoles (Fachhochschulen). On fait la différence entre les gymnases dans lesquels on obtient une maturité gymnasiale (gymnasiale Maturität) et ceux qui dispensent une maturité technique ou professionnelle (Fach- oder Berufsmaturität). La maturité gymnasiale permet d'accéder aux universités sans examen. La maturité technique ou professionnelle permet d'accéder aux hautes écoles spécialisées sans examens. Les hautes écoles spécialisées sont toutefois aussi ouvertes aux personnes possédant une maturité gymnasiale et les universités pour celles ayant une maturité technique ou professionnelle. Selon les cas, des conditions supplémentaires seront posées.

Offres passerelles

Les jeunes qui arrivent dans le canton après l'école obligatoire peuvent participer à une offre passerelle sous certaines conditions. L'accent est mis sur l'entrée sur le marché du travail. Une offre passerelle aide les jeunes à trouver un stage ou une place d'apprentissage. Les personnes intéressées doivent s'adresser au Centre de formation professionnelle Herisau (Brücken AR) ou au service de conseil professionnel, académique et de carrière.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/ecole-et-formation/formation-professionnelle-de-base-gymnases

Universités / Hautes écoles spécialisées

On trouve en Suisse deux types de hautes écoles. Les universités et les hautes écoles spécialisées. On s'adresse directement aux écoles pour l'admission d'étudiants possédant un certificat étranger de fin d'études.

Système des hautes écoles

Parmi les hautes écoles suisses, on fait la différence entre les universités et les hautes écoles spécialisées (Fachhochschulen) (Tertiärstufe). Dans les hautes écoles, l'enseignement est orienté vers la pratique, dans les universités il est plutôt théorique. Les deux types d'écoles ont la même valeur et sont conformes au système de Bologne. Elles se terminent par l'obtention d'un Bachelor ou d'un Master, reconnu dans toute l'Europe.

Admission

Les conditions d'admission diffèrent selon les hautes écoles. Avec un diplôme de maturité suisse, l'entrée aux hautes écoles est garantie. Les certificats étrangers de fin d'études ne sont pas automatiquement reconnus. Pour l'admission à des études, on s'adresse directement à la haute école (université/haute école spécialisée) dans laquelle on souhaite étudier. En général, de très bonnes connaissances de l'allemand sont requises. Une exception est faite pour les études dispensées entièrement en anglais. Le conseil en orientation professionnelle, académique et de carrière ainsi que le service spécialisé HEKS MosaiQ Ostschweiz renseignent gratuitement sur les différentes possibilités au niveau tertiaire.

Enseignement professionnel supérieur

À côté des hautes écoles, on trouve en Suisse un enseignement professionnel supérieur (höhere Berufsbildung), une voie de choix pour la formation continue. Elle permet à des professionnels de se spécialiser et d'approfondir leurs connaissances professionnelles, ainsi que la prise en charge de tâches de gestion. L'enseignement professionnel supérieur se rattache à la formation professionnelle de base (apprentissage, Berufslehre). Il n'est pas nécessaire de posséder une maturité. L'orientation professionnelle, universitaire et de carrière informe gratuitement sur les différentes possibilités.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/ecole-et-formation/universites-hautes-ecoles-specialisees

Reconnaissance des diplômes

Les diplômes et certificats de fin d'études étrangers ne sont pas toujours valides en Suisse. Dans certaines circonstances, il est donc possible de faire reconnaître son diplôme. Cela est même indispensable pour certaines professions

Reconnaissance

En Suisse, les personnes qui possèdent un diplôme étranger peuvent, sous certaines conditions, engager une procédure de reconnaissance. Grâce à cette procédure de reconnaissance, on déclare que le diplôme ou le certificat de fin d'études étranger est équivalent à un diplôme ou à un certificat de fin d'études suisse. Pour les professions réglementées (p.ex. les professionnels des soins et santé, les enseignants, etc.), cette reconnaissance est même indispensable. La procédure de reconnaissance est payante. Les informations sont fournies par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que par le service spécialisé Heks MosaiQ Ostschweiz.

Attestation de niveau

Pour les professions qui ne sont pas réglementées, il n'est pas nécessaire de faire reconnaître le diplôme ou le certificat de fin d'études afin de pouvoir travailler en Suisse. Pour ces professions, il est possible de demander une attestation de confirmation de niveau (Niveaubestätigung). Celle-ci montre la valeur du diplôme étranger dans le système éducatif suisse. L'attestation peut être utile lors d'une recherche d'emploi. Les informations concernant la confirmation de niveau sont fournies par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation ou par le service spécialisé HEKS MosaiQ Ostschweiz.

Repasser le certificat de fin d'étude

Les adultes au bénéfice d'une expérience professionnelle mais sans diplôme ou certificat de fin d'études reconnu peuvent passer le certificat de fin d'études suisse d'une formation professionnelle de base ou d'un enseignement professionnel supérieur. Le processus dépend de la formation, de l'expérience professionnelle et de l'âge. Dans tous les cas, de bonnes connaissances de l'allemand sont nécessaires (Niveau B1/B2 selon CECR). Les personnes intéressées peuvent s'informer et se faire conseiller auprès du service d'orientation professionnelle, académique et de carrière. Toute personne qui rattrape un diplôme professionnel améliore ses chances sur le marché du travail et a accès à des formations continues.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/ecole-et-formation/reconnaissance-des-diplomes